



Compte rendu de la CAPC de catégorie C filiale gestion publique du 22 juin 2010

À l'ordre du jour figurait, l'établissement des tableaux d'avancement 2010, une non-titularisation d'agent stagiaire, un renouvellement de contrat pour un agent contractuel handicapé et 7 demandes d'intégration ou de détachement.

En préambule, nous avons effectué la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Les négociations sur les règles de vie vont s'ouvrir. Nous tenons à vous rappeler que les attentes des personnels sont nombreuses, d'autant plus que les négociations sur les statuts n'ont rien apporté comme avancée pour le personnel.

À l'ordre du jour de cette CAP Centrale, figurent l'établissement des tableaux d'avancement ainsi qu'une non-titularisation et un redoublement de contrat pour un collègue handicapé.

En vue des négociations, permettez-nous de vous rappeler les positions de F.O.-DGFIP pour ces différents points :

Sur le tableau d'avancement, F.O.-DGFIP revendique qu'ils soient exclusivement de la compétence de la CAP Centrale. En effet, la pyramide des âges différente selon les départements génère des inégalités de traitement entre les agents du territoire. Nous revendiquons aussi que la notation ne soit plus le deuxième critère de sélection mais qu'elle vienne après l'ancienneté dans l'échelon, car tous les agents ne sont pas égaux devant les notateurs, et les répartitions parfois pittoresques des capitaux mois. À ce sujet nous constatons régulièrement des agents exclus des tableaux d'avancement après une note d'alerte et un pseudo examen de leur situation en CAP Locale, comme nous le craignons lors de notre rejet de la réforme de l'évaluation notation. La note d'alerte est ici une sanction très importante et non pas un simple avertissement sans frais.

Concernant les non-titularisations ou le redoublement F.O.-DGFIP revendique un vrai suivi de nos collègues stagiaires. Il est totalement scandaleux que la plupart des fois où ce type de dossier arrive devant la CAP Centrale, nous constatons des carences dans le traitement des dossiers en local, agents laissés en situation d'échec, pas de suivi, de formation, délais non respectés ...

Tout cela est inadmissible et devra être très strictement encadré dans nos futures règles de gestion.

Monsieur le Président, comme vous le constatez, les attentes du personnel sont nombreuses et ne sauraient restées insatisfaites.

L'administration nous a principalement répondu que tout serait revu sur les négociations à venir, notamment les exclus des TA et le suivi des stagiaires.

Pour autant, d'ores et déjà, la direction estime que le maximum est fait pour les stagiaires et appuie cela par des statistiques de redoublement et de non-titularisation.

F.O.-DGFIP ne partage pas ce point de vue, les statistiques ne sont pas tout et l'administration doit mettre tous les agents en situation de pouvoir normalement réussir ce qui n'est pas le cas actuellement dans tous les départements.

1- Tableaux d'avancement 2010.

Comme nous l'avons revendiqué lors de la fusion, les taux de promotions restent élevés par rapport à l'ensemble de la fonction publique.

Pour le passage en AAP1, il est de 33 % (1 125 agents promus pour 3 408 ayant vocation).

Pour le passage en AAP2, il est de 55 % (475 agents promus pour 863 ayant vocation).

La liste de tous les agents promus est disponible sur : <http://www.fo-dgfip.fr/infocat.php?cat=C>

Le syndicat F.O.-DGFIP tient à féliciter chaleureusement tous les promus.

Votes :

F.O.-DGFIP	CGT	CFDT	CFTC	SUD Trésor	Sans étiquette
Contre (5 voix)	Contre (3 voix)	Contre (2 voix)	Abstention (1 voix)	Contre (1 voix)	Abstention (1 voix)

Lors du vote, nous avons rappelé à l'administration que nous soutenions la promotion de tous nos collègues et que nous votions contre uniquement parce que nous revendiquons que les tableaux soient exclusivement réalisés en CAP centrale pour gommer les inégalités de traitement entre les départements.

2- Intégrations et détachements dans le corps des agents d'administration du TP.

Comme à notre habitude, nous avons voté pour l'accueil de tous nos collègues, hormis pour un dossier où nous nous sommes abstenus car le département d'accueil proposé est déjà demandé en interne en mutation pour convenance personnelle. La CGT et la CFDT ont voté contre pour certains dossiers selon les cas, les autres syndicats votant pour.

3- Non-titularisation d'un agent stagiaire.

Concernant ce dossier, nous avons dénoncé avec force le fait que notre collègue stagiaire n'a pas eu la chance de pouvoir bénéficier d'un véritable suivi et d'une prise en charge qu'un agent débutant est en droit d'attendre. Tout cela, alors que notre collègue manifestait de la bonne volonté et le désir de réussir.

Pire encore, la direction locale, alors que notre collègue était déjà en difficulté, a prolongé son stage dans un autre poste, encore plus difficile, sans formation ni aide et soutien.

Il est donc impératif que les nouvelles règles de gestion DGFIP imposent enfin un vrai suivi de nos collègues stagiaires pour qu'ils soient placés en situation de réussite.

L'ensemble des syndicats ont voté contre la proposition de non-titularisation qui entraîne ici un licenciement.

4- Renouvellement de contrat pour un contractuel handicapé.

Un renouvellement de contrat, c'est-à-dire un redoublement d'un an, était proposé pour un collègue recruté comme contractuel handicapé.

Notre collègue a rencontré de grandes difficultés avec beaucoup d'absences pendant sa première année de stage et ici, contrairement au dossier précédent, le suivi par la direction locale a été à la hauteur.

La direction locale propose un redoublement avec un engagement fort pour la titularisation au bout d'un an. F.O.-DGFIP a fait acter cet engagement devant l'administration centrale et exigé un bon suivi de notre collègue afin d'être sûr qu'il soit bien titularisé dans un an.

Votes :

F.O.-DGFIP	CGT	CFDT	CFTC	SUD Trésor	Sans étiquette
Abstention (5 voix)	Contre (3 voix)	Contre (2 voix)	Abstention (1 voix)	Contre (1 voix)	Pour (1 voix)

Les élus F.O.-DGFIP en CAPC filière gestion publique :

Arya BOCQUET (experte), Christelle COLOMER, Claudine GAUTRONEAU, Corinne TUFFIN,
Frédéric COUSIGNÉ, Eric GRANDMOUGIN (expert) et Jacques RÉGNIER